

Déclaration préalable

27 Aout 2020

La gestion de la situation sanitaire actuelle est complexe : les élus de la CFE-CGC Orange en sont conscients. Cependant la mouvance et la pluralité des décisions gouvernementales relatives à ce contexte et qui impactent le monde du travail nécessitent qu'à chaque réunion du CSEE la déclinaison opérationnelle de ces décisions soit abordée. Elles sont susceptibles de modifier les conditions de travail des salariés et sont relatives à leur santé. D'ailleurs il paraît d'autant plus incongru d'aborder des projets immobiliers sous l'angle microzoning alors que le ministre du travail prône le retour au télétravail, que les règles sanitaires en entreprise vont probablement être modifiées et pour longtemps

Et si le télétravail devait être à nouveau la règle, les salariés seraient-ils de nouveau " catégorisés " selon leurs activités professionnelles ? Seraient-ils soumis à des déclinaisons différentes ? La CFE-CGC Orange rappelle que la liste exhaustive " anonymisée " des salariés par catégories, par entité et par sites est toujours attendue en CSE alors qu'elle est diffusée à l'ensemble des managers DTSI.

Vos élu(e)s au CE DTSI :

AJASSE Karen, BOUTIN François-Xavier, CAO Nathalie, CHAZELAS Brigitte, DESCATOIRE Fabienne, ESNAULT Fabien, FEJOZ Sophie, GUIBERT Bernard, MOREAU Bruno, OUADI Mahmoud, TEISSANDIER Richard

AYMAT Patrice, COLLAS Virginie, DARNIS Dominique, ESCALON Danielle, HABAY Annick, KHODRI Saïd, LEROY Julien, LORTEAU Marie-Cécile, MAUREL Nadine, SERAFIN Gabriel, SOURISSEAU Hervé,

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

